



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Septembre 2009 – N°21

Courrier électronique : vougeau@worldonline.fr

Site Internet : www.bassinvouge.com



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

LE CONTRAT DE BASSIN

Une signature réussie !!

Le 17 juillet 2009, est devenu l'une des dates marquantes de la vie du bassin versant de la Vouge.

A cette occasion, en présence de Madame JUSTON, Secrétaire Générale de la Préfecture de Côte d'Or, de Messieurs PATRIAT et SAUVADET, Présidents du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de Côte d'Or, de Messieurs CHAMBRETTE et PIALAT, respectivement Président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et enfin de Monsieur VACHET, Président du Comité de Rivières, a été paraphé le contrat de bassin Vouge (2009-2013).



Par leurs présences à cette cérémonie, chacun a souhaité marqué symboliquement son profond attachement à la démarche de restauration de la qualité des eaux du bassin lancée voici 15 ans.

M. PIALAT, a notamment rappelé que lorsqu'il était en poste à la DIREN Bourgogne au début des années 90, le bassin de la Vouge était considéré par ses services comme très dégradé. A ce moment il lui semblait improbable que des actions d'envergure, cohérentes et coordonnées de sauvegarde de l'environnement sur tout le territoire du périmètre de la Vouge, soit mises en œuvres. Il a souligné que celles-ci n'auraient put être lancées sans la volonté farouche de quelques élus « pionniers ». Il a rendu ainsi hommage au travail de longue haleine de Madame FRIOD et de Messieurs CARRAZ et LE GRAND.

Comité de rédaction et conception : CLE Vouge

Crédit photographique : SBV

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM et C et du Conseil Régional de Bourgogne

Messieurs PATRIAT et SAUVADET ont assuré que les collectivités, dont ils ont la charge, seraient des appuis techniques et financiers sans faille dans toutes les actions programmées dans le contrat de bassin.

Monsieur CHAMBRETTE, quant à lui, a souligné que la profession agricole [et viticole] a pleinement pris conscience, depuis quelques années, des enjeux liés à la sauvegarde du patrimoine. Au nom de la Chambre d'Agriculture, il s'est engagé à ce que toutes les actions programmées dans le contrat soient mises en œuvre, dans les meilleurs délais, par les agriculteurs et les viticulteurs.

Monsieur VACHET, a rappelé que la signature est le fruit d'un travail des services techniques du SBV mais surtout et essentiellement le fruit d'une volonté des élus et acteurs du bassin de retrouver un territoire agréable. Si près de 26 000 000 € doivent être engagés dans les cinq prochaines années, pour lesquels le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau amèneront 51% du financement, cela doit nécessairement se traduire par des résultats concrets et visibles sur le terrain. Le Président a expliqué que le territoire du bassin de la Vouge, après une première phase de travail qui a essentiellement consisté à mettre en place des outils de concertation et d'échanges [SAGE], rentre dans une seconde phase qui doit concrètement traduire les décisions prises au cours des années précédentes. La montagne est haute mais peut être vaincue par une volonté commune de la gravir.

En conclusion de cette matinée, par la voix de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur le Préfet a souligné l'immense travail réalisé sur le territoire de la Vouge. Elle a énuméré toutes les actions qui ont été lancées et surtout mises en œuvre. Encore aujourd'hui, le bassin versant de la Vouge est en Côte d'Or et en Bourgogne le seul à avoir sa propre « loi » [le SAGE], un syndicat unique [le SBV] et un outil financier [le contrat]. Une fois encore, le petit territoire, qu'est le bassin versant de la Vouge, est la locomotive environnementale de notre région.

Pour plus d'informations : www.bassinvouge.com - Rubrique Contrat

Une question, un message, ... Contactez : N. BOILLIN

Tél. : 03-80-51-83-23

QUESTIONS A ...

... M. Marc PHILIPPE
Chef de la cellule Hydrologie
DIREN Bourgogne



Le bassin de la Vouge va dans les prochaines semaines être reconnue en tant que Zone de Répartition des Eaux (ZRE), pourriez vous nous expliquer ce que cela aura comme conséquences pour la gestion future du territoire ?

Tout d'abord, un bassin est en déséquilibre quantitatif « non naturel » si plus de 2 années sur 10, des restrictions d'usages sont prises. Quand les prélèvements sont nombreux et variés, le bassin peut être proposé comme ZRE. L'objectif de retour à l'équilibre passe par la détermination du volume prélevable, et l'ajustement si besoin du volume autorisé à un niveau inférieur. La ZRE, déjà existante sur la nappe de Dijon Sud, est l'outil réglementaire qui implique notamment :

- de ne plus autoriser de nouveaux prélèvements (sauf d'intérêt général) avant les conclusions de l'étude « Volumes Prélevables »,
- de regrouper des irrigants dans un organisme unique de gestion,
- d'augmenter la redevance prélèvement pour tous (eau potable, industries, irrigants).

Les conclusions de l'étude, notamment sur les volumes prélevés en été, sont attendues dans un délai de 24 mois et seront intégrées dans le SAGE de la Vouge.

L'eau, quels devoirs ?

Il est primordial d'une part de comprendre que l'eau est la base de toute vie et d'autre part d'appréhender sa fragilité qualitative et quantitative. Il faut être conscient de l'immensité de la tâche pour amener de l'eau potable au robinet et en conséquence savoir que des actes apparemment anodins ont des conséquences néfastes à long terme sur l'environnement et pour bon nombre d'utilisateurs que nous sommes.

LA VIE DU SBV

La quatrième tranche du PPRE a été attribuée à l'entreprise Idées Environnement. Les comités géographiques seront bientôt organisés et les travaux débiteront en automne.

Le suivi physico-chimique ainsi que le suivi de la population aquacole et piscicole ont débuté. Ils permettront de connaître l'évolution (en bien ou en mal) de la qualité des eaux du bassin.



Dans le cadre de l'Inter CLE, l'étude piézométrique de la nappe de Dijon Sud a été attribuée à la société ANTEA. Cette étude permettra de connaître définitivement et sans ambiguïté, le(s) sens d'écoulements de la nappe et de localiser les sources de pollutions l'impactant.

Le 22 juin dernier, à l'occasion de leur sortie annuelle, le personnel du service de la planification de l'Agence de l'Eau, dirigé par M. Philippe DUPONT, est venu découvrir le bassin de la Vouge.



Au cours de cette journée, ils ont découvert la zone humide du marais de la Cent Fonts, une plateforme de lavage agricole et les travaux de restauration de la Vouge à Bessey les Côteaux. Merci à Mesdames PETEL et LANTERNE ainsi qu'à MM. THIVANT et LEBLANC et aux services de la Fédération de Pêche de Côte d'Or.

A NOTER

Le SBV va lancer la démarche visant à réduire la largeur de la Vouge sur Vougeot et Gilly les Côteaux.